



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12227
12 novembre 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 NOVEMBRE 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
REPUBLIQUE ARABE LIBYENNE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, au nom du Groupe africain à l'Organisation des Nations Unies, d'attirer votre attention sur la situation explosive qu'a créé la récente fermeture par le régime raciste sud-africain de la frontière entre l'Afrique du Sud et le sud du Lesotho, jouxtant le Transkei prétendument indépendant.

La fermeture de la frontière, le 26 octobre 1976, vise à acculer le Lesotho à reconnaître le Transkei, un bantoustan qui est une annexe du Gouvernement d'apartheid d'Afrique du Sud.

Le Groupe africain constate avec la plus grande inquiétude les graves répercussions économiques que la mesure ainsi prise par le régime raciste de Pretoria a sur le Lesotho. Si cette situation dure encore quelque temps, plus d'un tiers de la population du Lesotho manquera de denrées de première nécessité, par exemple de vivres et de fournitures médicales. En outre, les produits d'exportation ne pourront sortir en raison des chaînes de montagnes qui séparent la zone affectée du reste du pays et rendent les communications impossibles.

L'initiative sud-africaine est une violation flagrante du droit international, qui prévoit le libre passage des marchandises en transit à destination et en provenance des pays sans littoral.

La situation dans cette zone pose un grave problème économique au peuple du Lesotho et elle constitue aussi une menace à la paix et à la sécurité dans cette région.

Le Groupe africain soutient énergiquement que la communauté internationale doit prendre ses responsabilités et donner au Lesotho tout l'appui dont il a besoin pour son existence et le bien-être de son peuple. Le gouvernement de ce pays ne doit pas se trouver seul face aux tentatives d'intimidation auxquelles se livre le régime de Pretoria, en raison de l'extrême aversion du Lesotho pour la politique d'apartheid appliquée en Afrique du Sud et de son appui total.

S/12227
Français
Page 2

à toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et notamment à la résolution A/Res.31/6 du 28 octobre 1976, dans laquelle l'Assemblée a rejeté la prétendue indépendance accordée par le régime raciste d'Afrique du Sud et demandé à tous les gouvernements de refuser de reconnaître sous quelque forme que ce soit le Transkei prétendument indépendant et de s'abstenir d'avoir des rapports qu'ils soient avec le Transkei prétendument indépendant.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant permanent de la
République arabe libyenne
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

Président du Groupe africain
pour le mois de novembre,

(Signé) Mansur R. KIKHIA